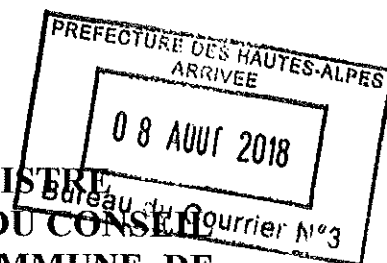


REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENÇA**



Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°26 -2018

Nombre de Conseillers
En exercice: 9
Présents : 7
Pouvoir :

Séance du Jeudi 02 août 2018

L'an deux mille dix-huit et le jeudi 02 août, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Rémi COSTORIER. Jean Pierre NOMIUS. Noëlle STEFANI. Danielle BLANC. Gérard MEYSSONNIER. Pierre POUILLARD. Joël ROBERT

Absent non excusé : Jean Claude FAURE

Absents excusés : Céline TRUCH

Secrétaire de séance : Pierre POUILLARD

Objet : Élection d'adjoints.

Le Maire rappelle, que suite au décès de Monsieur Roger MARTIN qui occupait les fonctions de premier adjoint, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau premier adjoint et d'un nouveau deuxième adjoint.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération 01-2014 du 28.03.2014 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 2,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7

- bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 7

- majorité absolue : 4

M. Jean Pierre NOMIUS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

- Election du Second adjoint :

M. Jean Pierre NOMIUS étant 2° adjoint il y a lieu de le remplacer et de procéder à l'élection

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7

- bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 7

- majorité absolue : 4

Mme Noëlle STEFANI ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Suivent les signatures,

Pour extrait conforme.

Le maire

Fait et délibéré, le 02 août 2018

Le Maire
Rémi COSTORIER

